DLP 23-8-76237071

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15 66.21.52

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX



## VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE - Les conditions climatiques demeurent toujours très défavorables à la maladie qui ne se manifeste dans aucun vignoble, même dans ceux pour lesquels les traitements réalisés conformément aux indications de la Station, ont été très peu nombreux (vignobles de Loire Atlantique, de Muscadet de Maine-et-Loire et de Brem en Vendée), ou même nuls (autres vignobles).

Dans ces conditions, il est toujours totalement inutile d'intervenir, même dans les jeunes plantations. En effet, l'aoûtement du bois qui n'est entravé, ni par le mildiou, ni par l'oïdium, s'effectue en général rapidement s'il n'est déjà terminé, et il est inutile de prendre des dispositions particulières pour le faciliter.

Les viticulteurs faisant confiance à la Station auront ainsi pu protéger efficacement et économiquement leur vignoble contre le mildiou, avec deux traitements dans les vignobles de Loire Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, et un dans le vignoble de Brem en Vendée.

Pour tous les autres vignobles, aucun sulfatage n'a été conseillé et les parcelles non traitées sont toujours totalement indemnes de maladie.

Des informations continueront à être données par la Station.

VERS DE LA GRAPPE - Les conditions climatiques de l'été ont permis le développement, tout à fait exceptionnel dans nos régions, d'une troisième génération d'eudémis dont les papillons sont actifs depuis un certain temps. Des oeufs ont été déposés dans les premiers jours de cette semaine.

- Dans les vignobles de la Loire Atlantique, de Muscadet de Maine-et-Loire ainsi que dans les zones viticoles proches de la Loire Atlantique, le vol est soutenu et les oeufs sont localement très abondants. Ils vont donner naissance à de jeunes chenilles dans le courant de la semaine du 23 au 29 Août.

Les vendanges de Muscadet étant proches, aucun dégât ne pourra être commis sur ce cépage. Il en sera de même pour tous les cépages récoltés jusqu'au 10-15 Septembre, d'autant plus que les risques actuels de botrytis sont très limités, du fait des conditions climatiques défavorables.

Par contre, sur les quelques cépages à récolte plus tardive, les viticulteurs pourront envisager un traitement à la fin de la semaine du 23 au 29 Août, dans les parcelles régulièrement attaquées par les vers de la grappe.

Il convient de se conformer strictement à la réglementation concernant les délais d'emploi des pesticides avant la récolte.

- Dans les autres vignobles de Maine-et-Loire, les pontes bien qu'ayant été déposées, sont beaucoup moins abondantes. Pour l'instant, aucun traitement n'est à envisager.

.../...

- Dans les vignobles de Vendée, aucun traitement n'est à envisager.

Des informations complémentaires seront prochainement envoyées par la Station.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le deuxième vol du carpocapse, exceptionnellement important cette année, se poursuit activement dans toutes les régions. La fin de ce deuxième vol n'est pas proche.

- Dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire Atlantique sauf le Nord, la protection assurée par le traitement conseillé dans le bulletin N° 73 pour les premiers jours de la semaine du 2 au 7 Août, n'est plus suffisante. Il y a donc lieu d'exécuter une nouvelle application dès réception de cette note.

- Dans les vergers du Nord de la Loire Atlantique, il y a lieu de terminer le traitement conseillé pour le milieu de la semaine du 16 au 21 Août.

Les risques d'attaque par le carpocapse continuent d'être élevés et tout traitement éliminé par d'éventuelles pluies ou des arrosages doit être immédiatement renouvelé.

Respecter scrupuleusement les délais d'emploi des insecticides avant la récolte.

Il est rappelé que les variétés dont la récolte est imminente n'ont pas besoin d'être protégées.

ARAIGNEE ROUGE - On note localement une recrudescence de l'activité de cet acarien. D'autre part, les oeufs d'hiver commencent à être déposés. Dans les vergers où l'araignée rouge est observée, on pourra donc profiter du traitement anti-carpocapse pour la combattre.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des " PAYS DE LA LOIRE "

G. RIBAULT.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET - J. OSTERMANN.

TIRAGE DU 20 AOUT 1976